

Projet Educatif Territorial

2017-2020



Commune d'Ecole-Valentin

En partenariat avec :



L'éducation a toujours été une priorité pour Ecole-Valentin, qui développe depuis une vingtaine d'années, une politique enfance jeunesse dans cette direction.

Cette politique est régulièrement revisitée afin de répondre aux évolutions de la société en général et de la jeunesse en particulier.

Depuis 2004 plusieurs axes ont été développés en partenariat avec l'UFCV :

En 2004, mise en œuvre du CEJ (contrat Enfance Jeunesse), axé sur l'accueil des enfants dans les temps extrascolaires. Les communes de Miserey Salines, Chatillon le Duc, Tallenay et Pirey sont signataires de ce contrat et participent donc au développement de l'axe enfance/jeunesse sur le territoire.

En 2008, le projet Temp'Ado voit le jour. Il est réalisé une enquête de territoire en vue de développer les activités pour les 14-17 ans. Une nouvelle action est envisagée avec l'UFCV en direction des jeunes de la commune.

En 2010, 3 animateurs BAFA sont embauchés sur les temps périscolaires, et ce en vue de développer des temps d'activités sur le temps du midi et du soir.

Le tissu associatif est important et porteur de projets. L'année 2012 marque la mise en place de la première manifestation événementielle organisée en partenariat avec les associations locales et coordonnée par l'Ufcv. Le Printemps du sport a donc lieu en avril 2012, 2014 et 2016. Un autre événement, à but plus culturel est organisé en octobre 2013 : La Saison des Contes.

La même année, une réflexion est engagée avec les élus sur l'accueil des enfants de 3 à 6 ans toujours plus nombreux et nécessitant un accueil bien spécifique. Un investissement en matériel est réalisé avec le concours de la CAF, permettant ainsi d'améliorer nettement l'accueil des plus petits (espace jeux d'imitation, bibliothèque, jeux de société).

En septembre 2013, avec la perspective de la réforme des rythmes scolaires, la collectivité confie à l'Ufcv la gestion pédagogique du périscolaire, celui-ci étant alors déclaré à la DDCSPP. Cela a permis l'embauche de 10 animateurs dont une personne à temps plein, spécialisée sur la petite enfance, avec l'aide d'un contrat d'avenir.

Depuis septembre 2014 est également lancée, une concertation entre les écoles élémentaire, maternelle, parents d'Elèves, associations culturelles et sportives, la mairie et l'UFCV dans le cadre d'un comité consultatif scolaire.

La commune a souhaité associer tous les acteurs autour de l'enfant pour établir un projet cohérent, respectant son rythme. Le souhait des élus est de permettre au plus grand nombre d'accéder à une offre scolaire, culturelle et de loisirs de qualité. Toute la communauté éducative a été invitée à plusieurs temps d'échanges et de réflexion (conférence, sondage, réunion publique...) C'est dans le cadre de ces réflexions permanentes que la commune s'est engagée dès l'année 2013 sur la question de la réforme des rythmes de l'enfant. Ces différentes étapes ont permis l'élaboration de nouveaux temps d'apprentissage, de détente et d'éveil, applicables dès septembre 2014 au travers du projet intitulé « Boit'Atou », développé dans le projet.

Par ailleurs, toujours en collaboration avec la collectivité, en 2014, l'axe de développement est tourné vers les familles au travers d'un projet de soutien à la parentalité. Des cafés parents, des conférences débats sont alors organisés pour échanger sur ce qu'est « être parent ». De plus, ce projet se développant, il a été mis en place un LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents) un mercredi par mois au sein du centre d'accueil périscolaire de la commune. Ce service a ouvert en septembre 2015. Une vingtaine de familles se sont déjà rendu au LAEP, qui complète l'offre de service à destination des enfants.

Généralités

Date de présentation du projet : juin 2017

Collectivité territoriale porteur du projet : commune d'Ecole Valentin

Nom du correspondant : Yves GUYEN

Fonction : Maire

Adresse : 3 rue des Grandes Vignes 25 480 ECOLE VALENTIN

Téléphone : 03 81 53 70 56

Adresse électronique : yves.guyen@ecole-valentin.fr

Périmètre et public du PEDT

Ecoles maternelle et élémentaire d'Ecole Valentin

Territoire concerné : Ecole Valentin

Public concerné : 275 enfants

Niveau maternelle : 100

Niveau élémentaire et CM : 175

Durée : 3 ans, 2017 / 2020

Mode d'inscription aux activités proposées

Une inscription administrative est faite pour l'année et donne accès à tous les services : accueil de loisirs, NAP et périscolaire.

Par la suite des réservations sont possibles par papier et en ligne, sur le site de l'Ufcv <http://.portail-famille.ufcv.fr>. Un lien est également proposé sur le site de la Mairie d'Ecole-Valentin : <http://www.ecole-valentin.fr/>

	Date limite pour la réservation en ligne sur portail-animation.ufcv.fr	Date limite pour la réservation en « mode papier »
Périscolaire Matin – Midi - NAP	Jusqu'à 2 jours pleins avant la venue de l'enfant	Le 15 du mois précédant la venue de l'enfant
		UNIQUEMENT SUR REMISE DU COUPON DE RESERVATION DISTRIBUE AUX ENFANTS A L'ECOLE.

Les réservations pour les NAP se font de période de vacances à vacances ; cycle de 6 à 10 semaines ; à raison d'une séance ou deux par semaine sur la totalité du cycle choisi. Une plaquette est éditée chaque période afin de proposer aux familles les différentes activités.

	Date limite pour la réservation en ligne sur portail-animation.ufcv.fr	Date limite pour la réservation en « mode papier »
Mercredis	Jusqu'au dimanche 23h30 précédant la venue de l'enfant	Une semaine avant la venue de l'enfant
Petites vacances	Jusqu'à 5 jours avant le début des vacances : acceptation de toutes les demandes	14 jours avant le début des vacances
Grandes vacances	Jusqu'à 10 jours pleins avant le début des vacances : acceptation	14 jours avant le début des vacances

Coût des services pour les années scolaires 2015/2016/2017*

TARIFS 2015/2016	Quotient CAF	Garderie du matin	Restauration scolaire	Garderie du soir	Temps d'Activité Périéducatif (NAP) 1 cycle de 7 sem. 2 séances/sem	Temps d'Activité Périscolaire (NAP) 1 cycle de 7 sem. 1 séance/sem
tranche 1	de 0 à 550	1,00 €	4,90 €	1,50 €	18,00 €	9,00 €
tranche 2	de 551 à 750	1,08 €	5,29 €	1,62 €	19,44 €	9,72 €
tranche 3	de 751 à 1000	1,16 €	5,68 €	1,74 €	20,88 €	10,44 €
tranche 4	de 1001 à 1250	1,23 €	6,03 €	1,85 €	22,20 €	11,10 €
tranche 5	1251 et +	1,30 €	6,37 €	1,95 €	23,40 €	11,70 €

Ecole-Valentin							
Tranche	Quotient familial	VACANCES				MERCREDIS	
		1/2 j sans repas	1/2 j avec repas	journée sans repas	journée avec repas	sans repas	avec repas
1	0 à 550	6,34 €	9,83 €	9,36 €	12,86 €	7,49 €	10,29 €
2	551 à 775	7,04 €	10,93 €	10,40 €	14,29 €	8,32 €	11,43 €
3	776 à 1000	7,74 €	12,02 €	11,44 €	15,72 €	9,15 €	12,58 €
4	1001 à 1250	8,09 €	12,57 €	11,96 €	16,43 €	9,57 €	13,14 €
5	1251 et +	8,45 €	13,11 €	12,48 €	17,15 €	9,98 €	13,72 €

**Ces tarifs sont susceptibles d'évoluer selon l'indice des prix à la consommation « repas dans un restaurant scolaire ou universitaire » pour la restauration et l'indice mensuel du coût horaire du travail révisé, salaires et charges dans le « secteur administratif » pour les autres prestations.*

Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés

Un établissement concerné : Etablissement groupe scolaire DELAVALX

Etablissement public : 2 écoles.

Ecole maternelle : 1.

Ecole élémentaire : 1.

Périodes de la journée et de la semaine concernées par le PEDT

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8h30, de 11h45 à 13h30, de 14h45 à 16h15 et de 16h15 à 18h30 (Voir emploi du temps ci-dessous). A ces accueils s'ajoutent ceux des mercredis après-midi et l'accueil de loisirs lors de toutes les vacances scolaires.

Activités existantes

Activités périscolaires et extrascolaires déléguées à l'UFCV :

- Accueil périscolaire les matins, midis et soirs, mercredis après-midi
- Accueil de loisirs : petites et grandes vacances, dans le cadre d'un contrat enfance jeunesse.
- La commune a confié à l'UFCV l'organisation d'un accueil périscolaire déclaré à la DDCSPP par le biais d'une DSP en septembre 2015. Cela a permis développer les activités existantes et de mobiliser une équipe d'animateurs qualifiée répondant au taux d'encadrement réglementaire.
- Présent sur le territoire depuis une vingtaine d'années, l'UFCV travaille avec la collectivité sur la conduite d'un projet d'animation global principalement orienté vers l'enfance et la jeunesse à travers la conduite d'un accueil de loisirs permanent en partenariat avec les communes de Châtillon le Duc, Miserey-Salines et Pirey dans la continuité des actions démarrées en 2013.

Besoins répertoriés par la commune

Suite à une enquête de territoire réalisée par la Mairie en 2013, auprès des familles, 74 % des familles interrogées ont jugé le mercredi matin comme la demi-journée supplémentaire la plus adaptée au rythme de l'enfant. C'est donc cette possibilité qui a été retenue.

Après plusieurs réunions de concertation avec les équipes pédagogiques et les parents élus au sein du conseil d'école, la mairie avait retenu l'emploi du temps suivant :

Des Nouvelles Activités Périscolaires de 2 fois 1h30 par école en alternance (maternelle et élémentaire).

Depuis la mise en place de la réforme des rythmes scolaires 70% des enfants des écoles élémentaire et maternelle sont inscrits aux NAP de manière régulière.

Plusieurs avantages à cette organisation :

- une meilleure utilisation des locaux ;
- un accueil de meilleure qualité ;
- des activités ciblées et adaptées à chaque tranche d'âge ;
- une transition entre les temps scolaire et périscolaire moins anxiogène.

Périscolaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	7h30-8h30	7h30-8h30	7h30-8h30 11h30-12h30	7h30-8h30	7h30-8h30
Midi	11h45-13h30	11h45- 13h30	11h30-18h30 OU	11h45- 13h30	11h45- 13h30
Soir	16h15-18h30	16h15- 18h30	13h30-18h30	16h15- 18h30	16h15- 18h30

Activités proposées dans le cadre du PEDT :

Dans le cadre de la réforme des temps éducatifs, le PEDT cherche à promouvoir :

- la prise en compte du rythme individuel de l'enfant,
- la cohérence entre les différents acteurs éducatifs,
- l'égalité des enfants dans l'accès aux loisirs et aux activités péri et extrascolaires,
- un accès à l'autonomie.

Notre action vise à assurer une cohérence éducative territoriale, garantir la continuité des temps éducatifs et garantir la qualité de l'accompagnement éducatif.

Le travail de concertation entrepris avec tous les acteurs impliqués : enseignants, élus, équipe d'animation, parents, associations, considère en premier lieu les enfants et vise à respecter leur rythme.

Au-delà de l'objectif porté au travers des NAP, un véritable travail de collaboration avec les agents de service a été entrepris notamment sur le service du midi. Depuis la mise en place de la DSP et suite aux évolutions d'organisation, les adultes (animateurs et agents techniques) ont rencontré des difficultés pour harmoniser leurs pratiques et surtout apprendre à travailler ensemble. Un travail mené conjointement par la Mairie et l'Ufcv a permis d'aboutir à une organisation plus saine et à rééquilibrer les relations entre les 2 équipes. Ceci en gardant à l'esprit, l'intérêt de l'enfant et son épanouissement.

Ce travail a permis de mettre en avant un objectif : permettre aux enfants d'accéder à un niveau d'autonomie les guidant dans leur vie de futur adulte et citoyen. En effet, l'accueil de loisirs est un lieu de socialisation et les équipes pédagogiques sont un partenaire éducatif à part entière. C'est pourquoi au travers de cet objectif, les équipes ont travaillé de concert pour mettre en place des éléments concrets d'organisation permettant aux enfants d'être plus autonomes. Ce processus commence par l'apprentissage de gestes de la vie quotidienne pour se destiner à l'apprentissage de la prise de décision sur d'autres projets ou encore sur le fait de faire des choses pour l'intérêt collectif. Ainsi le travail des équipes se destine à penser le rythme global de l'enfant sur la semaine et à offrir à la fois des temps d'activité pertinents, des projets de qualité, mais également des temps de repos et de non-sollicitation.

Le projet que nous proposons a pour objectif d'apporter aux équipes d'animation la démarche et les outils contribuant à mettre en œuvre des activités spécifiques entrant dans le cadre de la réforme.

Dans le cadre des NAP, le projet des « Boit'Atou » a bien fonctionné et sera donc poursuivi. Il s'agit de malles pédagogiques autour de thématiques très diverses, auxquelles les équipes peuvent avoir accès tout au long de l'année. Ces malles, supports à la mise en place de cycles d'activités, changeront entre chaque période de vacances scolaires. Elles seront également adaptées aux tranches d'âge (maternelles et élémentaires) et font l'objet d'un renouvellement dans les thématiques et activités développées chaque année.

L'UFCV organise des séances de formation et d'appropriation pour les équipes intervenantes ; réflexion sur les rythmes de l'enfant, la nécessité des temps calmes, la démarche

pédagogique, la relation et la communication avec les acteurs de la journée de l'enfant et appropriation des malles et des techniques d'animation concrètes pour ce type d'animation que sont les NAP.

Au total ce sont 80 malles pédagogiques qui ont été constituées et proposées. Les thématiques sont diverses : astronomie, cirque, sports collectifs, jeux coopératifs...

Une démarche autour des adolescents sera initiée afin de proposer à cette tranche d'âge des activités adaptées à leurs besoins et envies. Un diagnostic pourra alors être établi.

La collectivité a mis en place un CME (Conseil Municipal des Enfants) auquel participe une douzaine d'enfants de la commune. Les enfants sont acteurs et associés à des projets concernant divers sujets : exemple sensibilisation des automobilistes à la présence d'enfants dans le village ; proposition de spectacle en direction des personnes âgées...

Lien avec le projet d'Ecole :

Ces activités sont-elles en articulation avec le projet d'école ou d'établissement : oui non

Les activités peuvent ponctuellement être liées à des projets pédagogiques scolaires.

Le partenariat entre les équipes fonctionne bien notamment sur les temps de transition entre l'école et le périscolaire

Partenaires du projet :

Partenaires institutionnels :

Ce projet est mené par la commune d'Ecole-Valentin, en étroite collaboration avec l'UFCV (gestionnaire du service), les enseignants et les représentants des parents d'élèves.

Partenaires associatifs :

Les différentes associations du secteur seront également associées à l'élaboration du projet et pourront participer aux différents ateliers proposés. (Voir ressources ci-dessous)

Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT

Différentes infrastructures :

- CAL (Centre d'Activités et de Loisirs), salles permettant de mettre en place des activités culturelles et sportives.
- Centre périscolaire,

- Médiathèque municipale,
 - Ecoles : bibliothèque, salles de motricité, etc
- (Ces quatre infrastructures se trouvant dans un périmètre court)
- Arborétum : permettant des activités de pleine nature,
 - Espace biodiversité,
 - Proximité du stade.

Des ressources et leviers :

- Equipe périscolaire et communale formées pour ce type d'activités,
- Durée des séances (1h30) permettant d'élaborer des activités plus longues, et des déplacements vers d'autres équipements ou lieux.

Contraintes du territoire et modalités de prise en compte
--

- Les NAP auront lieu sur deux séances d'1h30 par école en alternance, ce qui permettra de proposer des activités de qualité avec une réelle démarche de progression.
- Les NAP n'ont pas lieu en même temps pour les enfants des classes maternelles et les élémentaires. Cela permet une meilleure utilisation des locaux périscolaires pour un nombre plus restreint d'enfants et d'animateurs.
- Ce nouvel emploi du temps permet de ne pas mélanger les enfants de la maternelle et ceux de l'école élémentaire et ainsi de mieux tenir compte des rythmes propres à chaque âge.
- Les ATSEM participent avec les enfants de la maternelle aux NAP et assurent une meilleure articulation entre temps scolaire et périscolaire (ont un rôle de référent).
- Les horaires du bus restent identiques pour le matin, le temps du midi et le soir.
- L'UFCV dispose d'un mini bus, ce qui facilite la mise en place de temps d'animations sur d'autres sites.

Objectifs éducatifs partagés par les partenaires

- Favoriser la découverte par les enfants de nouvelles pratiques artistiques, culturelles et sportives.
- Investir les participants sur un projet à cycles, permettant une progression et la réalisation de micro-projets.
- Favoriser la dynamique entre associations à l'échelle du territoire.
- Travail autour de plusieurs notions intégrées dans le projet pédagogique : autonomie, citoyenneté, sensibilisation à l'environnement.
- Solidarité : accueil des enfants en situation de handicap, respect des autres et de soi-même.

Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants

Des partenariats avec les différentes associations du secteur :

- ASEV (Association Sportive d'Ecole Valentin),
- ACEV (Association Culturelle d'Ecole Valentin),
- Association de parents d'élèves « Coup de Pouce »,
- Médiathèque municipale,
- Profession Sports,
- Ludothèque « La Toupie »,
- Ligue de la Protection des Oiseaux,
- Autres partenariats en fonction des projets : « Chouettes du cœur » par exemple.

Modalités de pilotage

- Par délégation de service public, la coordination du projet est assurée par l'UFCV.
- Un comité de pilotage est mis en place. Il est composé de membres de la municipalité, de l'UFCV, d'enseignants volontaires, de parents élus aux conseils des écoles, de bénévoles associatifs, d'agents municipaux. Il se réunit plusieurs fois par an afin d'évaluer le suivi du projet. Toute personne dont la présence est jugée nécessaire peut assister au comité.

Le comité consultatif a en charge le pilotage et le suivi de PEDT.

Evaluation du projet

- Le comité de pilotage est un premier élément pour évaluer ces temps d'activités et le PEDT.
- D'autres indicateurs seront utilisés :

Indicateurs quantitatifs : nombre de participants par cycle et par atelier proposé.

Indicateurs qualitatifs : la participation active et le bien-être des enfants ont été mesurés par enquête auprès des familles.

Par ailleurs, des évaluations régulières des activités proposées dans le cadre des NAP ont lieu.

Modalités de modification du PEDT
--

- Par avenant, selon la réglementation en vigueur.
- Renouvellement au terme des 3 ans.

Emploi du temps

Ci-dessous les emplois du temps validés pour les enfants de classes maternelles et élémentaires :

MATERNELLES

	7H30	8h30	11H45	13H30	14H45	16H15	18H30
LUNDI	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ENSEIGNEMENT	NAP	ACCUEIL	
	7H30	8h30	11H45	13H30	14H45	16H15	18H30
MARDI	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ENSEIGNEMENT			ACCUEIL
	7H30	8h30	11H30	13H30			18H30
MERCREDI	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ACCUEIL			
	7H30	8h30	11H45	13H30	14H45	16H15	18H30
JEUDI	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ENSEIGNEMENT	NAP	ACCUEIL	
	7H30	8h30	11H45	13H30		16H15	18H30
 VENDREDI	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ENSEIGNEMENT			ACCUEIL

Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) : de 11h30 à 12h15 les mercredis.

ELEMENTAIRES

	7H30	8h30	11H45	13H30	14H45	16H15	18H30
LUNDI	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ENSEIGNEMENT			ACCUEIL
	7H30	8h30	11H45	13H30	14H45	16H15	18H30
MARDI	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ENSEIGNEMENT	NAP	ACCUEIL	
	7H30	8h30	11H30	13H30			18H30
MERCREDI	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ACCUEIL			
	7H30	8h30	11H45	13H30	14H45	16H15	18H30
JEUDI	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ENSEIGNEMENT			ACCUEIL
	7H30	8h30	11H45	13H30	14H45	16H15	18H30
 VENDREDI	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ENSEIGNEMENT	NAP	ACCUEIL	

APC : de 8h à 8h30 et de 11h30 à 12h les mercredis.